



indemnités de licenciement

Par **philfoot37**, le 12/11/2010 à 09:06

bonjours,voila je travaille dans un garage de mecanique depuis 1993,je suis cadre depuis 10 ans dans l'entreprise,mon patron a décidé de vendre son affaire (fond de commerce et mur),je voudrais savoir s'il y a une fin d'activité si je toucherais des indemnités de licenciement.D'autre part s'il vend son affaire sans qu'il y ai une fin d'activité et que le nouvel employeur decide admettons de me licencier dans 6 mois ou 1 ans si je perd tout le benefice de mes années depuis 1993?

Je vous remercie par avance bonne journée.

Par **P.M.**, le 12/11/2010 à 09:16

Bonjour,

Dans une telle situation, les contrats de travail subsistent avec le repreneur suivant l'[art. L1224-1 du Code du Travail](#)

L'ancienneté est donc également maintenue...